

PROCES VERBAL
Vendredi 24 mars 2023 à 18h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**

M Philippe BARRAULT, **Adjoint**

M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Pascale BACQUET, Mme Florence DECHELLE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHE **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA

M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 3 mars 2023**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Marie CORNE-VERNET
- **Délibération sur l'approbation du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion 2022

- **Délibération sur l'approbation du compte administratif 2022**

Le Maire quitte la salle de conseil,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2022

- **Délibération sur l'affectation de résultat 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'affectation de résultat de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter + 215 080,05 €

Résultat de fonctionnement de l'année : + 20 908,22 €

Affectation de R 2021 report en fonctionnement : + 194 171,83 €

Report du résultat en fonctionnement en ligne 002 : + 215 080,05 €

- **Délibération sur le vote des subventions à verser aux associations pour 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les subventions suivantes :

657362	628 €	ASSADRM 2022-2023
65748	300 €	Association Des Parents d'Elèves
65748	200 €	Club Nautique
65748	1 650 €	ABSL
65748	2 100 €	La Chesnaie

- **Délibération sur le vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitations sur les résidences secondaires pour 2023**

Les taux restent inchangés.

- **Délibération sur le vote du budget primitif 2023 de la commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la proposition de budget 2023 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	578 823,05 €	578 823,05 €
INVESTISSEMENT	526 015,60 €	526 015,60 €
TOTAL	1 104 838,65 €	1 104 838,65 €

- **Délibération sur le vote de la participation au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) pour l'année 2023.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur le RPI 2023 pour un montant prévisionnel de 68 469 €

- **Délibération sur la mise en place d'une convention avec les communes de résidence des parents d'enfants accueillis à la Boisserelle-Action Enfance, pour la prise en charge des frais d'écolage.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur la mise en place d'une convention avec les communes de résidence des parents d'enfants accueillis à la Boisserelle-Action Enfance, pour la prise en charge des frais d'écolage.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention territoriale globale (CTG) passée avec la caisse d'allocation familiales.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention territoriale globale (CTG) passée avec la caisse d'allocation familiales.

- **Délibération sur le montant d'occupation des sols pour Enedis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération qui fixe le montant au maximum d'occupation des sols par Enedis.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention DSIL pour la réfection de la cour de l'Ecole.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention DSIL pour la réfection de la cour d'Ecole.

Tour de table :

Social : Le Maire présente le projet d'instauration de la mutuelle et de la prévoyance, en partenariat avec la MNT et le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, pour les salariés de la mairie.

Culture : M Philippe Cattelan fera le don d'une œuvre de son papa, à la commune de Boissettes. Le Conseil aimerait que la sculpture soit installée dans la cour de l'Ecole à l'issue des travaux.

Les rencontres artistiques des 13 et 14 mai 2023 sont en cours d'organisation.

Cinéma en plein air : le film n'est toujours pas fixé

Travaux : -Avenue Général de Gaulle : 3 ralentisseurs seront installés afin de sécuriser les sorties du village d'enfants « La Boisserelle ». L'écluse existante sera plus étroite.

-Rue Brouard : Enedis exécutera des travaux pendant les vacances de Pâques, du 22 avril au 9 mai. Ces travaux concernent l'ouverture de la chaussée pour y faire passer des câbles d'alimentation jusqu'au boîtier rue des Sables. La circulation sera régulée.

Déchetterie : Changement d'horaires d'ouverture à partir du 1^{er} avril 2023 et la carte de déchetterie est valable dans tous les points de collecte ci-dessous énoncés.

72226

23/03/2023



NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES
DÈS LE 1^{er} AVRIL 2023

Les déchèteries restent ouvertes durant les jours fériés à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Tous les déchèteries seront accessibles à tous les habitants du territoire, sur présentation de leur carte d'habitant.

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DOM
Bourron-Marlotte	14h-18h30						
Dammarié-Ms-Lys	14h-18h30						
Écuilley	14h-18h30						
Le Châtelet-en-Brie	14h-18h30						
Le Mée-sur-Seine	14h-18h30						
Orgeney	14h-18h30						
Réau	14h-18h30						
Saint-Fargeau-Ponthierry	14h-18h30						
Savigny-le-Temple	14h-18h30						
Vaux-le-Péail	14h-18h30						
Vulaines-sur-Seine	14h-18h30						

Secrétaire de séance Mme Marie CORNET-VERNET



Le Maire, Thierry SEGURA

